

## Sommaire

- Aide au BAFA/BAFD et service civique . . . . . Page 1
- Colos apprenantes . . . . . Page 1
- Portrait du jour : Jonathan, éducateur sportif au BCL . . Page 2
- Version verte du SNU . . . . . Page 3
- GUID'ASSO . . . . . Page 3
- Agrément JEP . . . . . Page 3
- Campagne estivale de contrôles ACM 2023 . . . . . Page 4

## Aide au BAFA/BAFD et service civique

Les **volontaires** ayant accompli une **mission de service civique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023** et souhaitant s'engager dans une **formation au BAFA** (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou au **BAFD** (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) peuvent bénéficier d'une **aide exceptionnelle de 100€**.



L'aide de 100€ s'applique sur le prix de la formation délivrée par les organismes habilités.

### Comment obtenir cette aide ?

Les volontaires **déposent une demande** auprès de l'Agence de services et de paiement, sur le **téléservice** ouvert à partir d'avril 2023.

La demande est accompagnée de l'**attestation de réalisation d'une formation BAFA ou BAFD** dûment remplie par l'organisme de formation et signée des deux parties.

La **date limite de dépôt** des demandes est fixée au **30 novembre 2024 inclus**.

## Les « Colos apprenantes » en 2023

Afin d'assurer la continuité éducative sur les temps péri et extra scolaires et de poursuivre les actions engagées depuis l'été 2020, le **dispositif "colos apprenantes"** (opération Vacances Apprenantes) est **reconduit en 2023**. Il est déployé pendant les **vacances de printemps, d'été et de la Toussaint**.

Les Colos apprenantes 2023 offrent à une **diversité de publics** un espace éducatif de **ressourcement**, de **découverte** et de **sociabilité**.



S'appuyant sur le cadre sécurisé des **accueils collectifs de mineurs** (ACM), les actions proposées permettent aux participants de découvrir de nouveaux environnements, modes de vie, pratiques et personnes. Les méthodes d'**éducation populaire** qui s'y appliquent encouragent l'**implication citoyenne** et l'**ouverture sociale et culturelle** des enfants et des jeunes.

Les colos apprenantes s'inscrivent dans une **démarche globale** en matière de **continuité éducative** telle que celle proposée par les projets éducatifs territoriaux et/ou du Plan Mercredi, ou bien encore par les cités éducatives.

Ce dispositif prend la forme de **séjours de vacances (ACM) labellisés** après instruction du **service départemental jeunesse, engagement et sports (SDJES)**. D'une durée minimale d'au moins 4 nuits/5 jours, ils s'organisent sur le territoire national ou dans un pays frontalier de la France métropolitaine. Ils **accueillent tous les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans**. Ils veillent à favoriser en particulier la participation des publics en situation de handicap, de décrochage scolaire, placés auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou résidant en quartier prioritaire. Le dispositif s'adresse également aux publics dont le quotient familial de la caisse d'allocation familiale est compris entre 0 et 1500.

## Jonathan, éducateur sportif au Basket Club Loossois

Nicolas DELDYCKE, conseiller d'animation sportive au SDJES59, est allé en ce mois de mars à la rencontre de Jonathan DELAVALLE, éducateur sportif au Basket Club Loossois (BCL).



Qui êtes-vous Jonathan ?

Je suis éducateur sportif professionnel au sein du BCL depuis plus de 10 ans. J'assure l'entraînement sportif des équipes de compétition. Je suis également éducateur sur un volet plus social.

Je suis titulaire des diplômes du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT) et du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention basket-ball.

Quelles sont les actions mises en place par l'association « Basket Club Loossois » ? Depuis quand est-elle professionnalisée ?

En tant que club affilié à la fédération française de basket-ball (FFBB), le projet comporte un premier volet orienté vers l'entraînement et la pratique compétitive. Le second volet a davantage une vocation sociale et s'inscrit dans plusieurs cadres. Dans le temps scolaire, nous proposons des actions « Basket Ecoles ».

Pendant les vacances scolaires, nous animons des centres génération basket « CGB » ouverts aux nouveaux arrivants. Nous assurons également des interventions à destination de publics plus particuliers tels que les résidents en EHPAD dans le cadre du « label basket santé ».

L'association est professionnalisée depuis novembre 2013, année de mon embauche. A ce jour, le club emploie deux éducateurs sportifs à temps plein. Il n'y a pas d'emploi administratif. Les membres du bureau et du conseil d'administration de ●●●

●●● l'association assurent bénévolement ces fonctions.

Quelles ont été les aides de l'État ayant permis de créer et pérenniser votre emploi ?

Le club a bénéficié à partir de 2013 d'une aide dégressive du centre national pour le développement du sport (CNDS) sur 5 années.

Vous prenez en charge des jeunes en situation de handicap physique ou cognitif. Comment adaptez-vous vos interventions ?

J'interviens dans le cadre de partenariats avec des Instituts Médicaux Educatifs (IME). Je dispense des séances à des personnes atteintes de déficiences motrices, cognitives ou visuelles. Je travaille en lien étroit avec les éducateurs d'activités physiques adaptées (APA) au sein de ces structures, pour préparer mes interventions en prenant en compte les différentes pathologies. J'ai bénéficié de formations spécifiques santé/handicap dispensées par la fédération française handisport ou par la mairie de Loos. Dans le cadre de la pratique au sein du club, nous accueillons ponctuellement des personnes voire des groupes en situation de handicap dans le cadre des stages CGB.

Quels sont les projets sociaux éducatifs que vous menez en lien avec le ministère de l'Éducation nationale ?

Il y a une convention nationale établie entre la FFBB et le ministère de l'Éducation nationale qui légitime et facilite notre prise de contact avec les écoles. Une plateforme permet aux écoles de formuler leurs besoins d'intervention technique et pédagogique. Une fois inscrite, l'école a accès à un support pédagogique numérique à destination de l'équipe enseignante. Le club reçoit les demandes et propose ses interventions.

Une convention locale est ensuite signée entre le club et chaque classe bénéficiaire, sous l'égide du conseiller pédagogique. [ ●●● ]

Lire l'entretien en [intégralité en cliquant ici](#)

## Agrément JEP : pensez à renouveler !!

Depuis avril 2022, l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire a une durée de validité de 5 ans. Pour les associations qui en bénéficient déjà, pensez à transmettre votre [demande de renouvellement](#) avant le [23 août 2023](#) en [cliquant sur ce lien](#).



Pour les structures souhaitant [obtenir cet agrément pour la première fois](#), merci de [prendre contact avec le SDJES du Nord](#) (coordonnées en page 4).

## GUID'ASSO : réseau national de soutien à la vie associative

Le réseau des points d'appui à la vie associative des Hauts-de-France, connu sous l'appellation « PIVA », a servi de modèle à la [création d'une nouvelle organisation](#) depuis ce début d'année [2023](#). Elle est désormais [nationale](#) et porte le nom de « [Guid'Asso](#) ».



Guid'Asso est un [réseau de points d'information pour la vie associative](#), répartis sur l'ensemble du [territoire départemental](#). Il est porté par une [diversité d'acteurs](#) : institutions, collectivités, associations et rend ainsi l'appui [aux associations lisible, visible et accessible](#).

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et le Mouvement Associatif, le [réseau multi-ressources](#) « Guid'Asso » apporte [gratuitement](#) des réponses [à toute personne](#) qui s'interroge sur la [vie associative](#) ou le [montage de projets collectifs](#).

Les associations et collectivités membres du réseau sont à votre disposition pour [vous orienter, vous informer ou vous accompagner](#) dans toutes vos démarches associatives !!

Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher du [délégué départemental à la vie associative](#).

## Une version verte du SNU

L'École Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE), située à Valenciennes, est un service du Ministère de la Transition Écologique. [Engagée](#) depuis 2019 dans le [déploiement du service national universel](#) (SNU), elle a accueilli [deux séjours de cohésion](#) et organisé [douze missions d'intérêt général](#).

Ces actions contribuent à l'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui fait explicitement référence aux deux phases du SNU.

Les jeunes [volontaires](#) sont [sensibilisés](#) à la [transition bas-carbone](#) (écocitoyenneté, consommation responsable, économie circulaire, alimentation, lien santé-environnement).



L'ENTE leur propose des Missions d'Intérêt Général (MIG) pour [devenir des ambassadeurs du développement durable](#) par le biais de [jeux](#) et d'[actions menées sur le terrain](#).

Les jeunes volontaires participent à des [Chantiers Nature](#). Ils mènent eux-mêmes des actions de sensibilisation. Ils bénéficient de moments de découverte de l'économie circulaire, de la gestion écoresponsable des bâtiments, de l'aménagement durable, et de la lutte contre le réchauffement climatique...

[Éric Antal](#) et [Franck Mundubelz](#), membres de la direction stratégie et développement de l'ENTE, participent également à de [nombreuses actions](#) de [rayonnement](#) et de [promotion du SNU](#).

## Le contrôle des accueils collectifs de mineurs 2023

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) permettent aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités de loisirs éducatifs. Ce terme désigne à la fois les accueils avec hébergement (« la colo »), les accueils sans hébergement (« les centres aérés ») et les accueils de scoutisme.

L'évaluation et le contrôle sont essentiels à la mise en œuvre de la mission de protection des mineurs en ACM confiée au préfet du département. Ces opérations indissociables sont réalisées en même temps.

L'évaluation porte sur la **qualité éducative** des ACM. Simultanément, les mêmes agents contrôlent, sur place et sur pièces, le **respect du cadre réglementaire** (existence du projet éducatif, encadrement, normes sanitaires...).

Les contrôles/évaluations des ACM dans le Nord, sont mis en œuvre dans le cadre d'un **Plan Départemental de Protection des Mineurs (PDPM)**. Pendant la période des vacances estivales, en raison du grand nombre d'enfants accueillis, il mobilise prioritairement les personnels techniques, pédagogiques et d'inspection du SDJES, avec la participation de la DRAJES (Délégation de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), et parfois d'agents spécialisés d'autres services.

Le PDPM permet d'identifier les **objectifs** à atteindre et de fixer des **priorités**. Parmi celles-ci figurent ainsi en 2023 : les ACM du dispositif colo apprenante, ceux inscrits dans le dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV), les signalements d'évènements graves en ACM...

Les **contrôles sur place** sont **précédés d'une action de formation, d'information et d'accompagnement** des organisateurs et des équipes pédagogiques.

Le **contrôle à priori administratif** des **déclarations obligatoires** est réalisé.

La **capacité juridique des intervenants** est vérifiée via le B2 du casier judiciaire et le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS). Les **qualifications** sont **contrôlées**. Ces éléments permettent de comparer les données déclarées à la réalité du terrain.

Après le contrôle/évaluation sur pièces et sur place, un **rapport** est **adressé au directeur et à l'organisateur** de l'accueil. Il comprend les **constats**, les **informations recueillies** et les **conseils**.

En fonction de ce rapport, et le cas échéant, de la mise en péril de la santé et de la sécurité physique et morale des mineurs concernés, **l'autorité publique peut procéder à l'activation de mesures administratives**.

Les **Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS)** très fréquentés par les ACM font également l'objet de **contrôles** (baignades, centres équestres, bases nautiques...)

Plusieurs dizaines de contrôles/évaluations d'ACM et de contrôles d'EAPS auront lieu durant la période estivale 2023.



Le numéro précédent de l'ActuS JES a été publié en mars 2023. Il est toujours disponible en ligne. Vous pouvez [le consulter en cliquant sur ce lien](#).

### Des suggestions ? Envie d'échanger sur les contenus de ce numéro ?

Service départemental jeunesse, engagement et sports du Nord

ce.sdjes59@ac-lille.fr

03.59.71.34.92

Contacts

Directeur de publication : Stéphane Lefevre / Responsable de publication : Patrick Piret.

Rédacteurs et crédit photo : Pierre Allepærts, Héloïse Beauvallet, Maryse Benjamin, Cathy Bironneau-Combelles, François De Baker, Nicolas Deldycke, Maximilien Fund, Marie Merlot et Benjamin Vandooren.

Mise en page : Héloïse Beauvallet et Thomas Fraszczack.

Mise en ligne : Karine Buisine.

Diffusion : Bruno Decock.

  
**ACADÉMIE  
DE LILLE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Nord